

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1134

4 mai 2012

### SOMMAIRE

Amromco Lux S.à r.l. ....	54406	Hecton S.A. ....	54392
Amromco Lux S.à r.l. ....	54392	Heimata ....	54406
Anwolux-"Espace Carrelages" S.A. ....	54429	Hezias B.V. ....	54423
Cevifin S.à r.l. ....	54412	Highland Investments S.A. ....	54424
ChloroPhil SA ....	54424	Ikarus S.à r.l. ....	54429
Droffic Investments S.A. ....	54386	IMC Luxembourg S.à r.l. ....	54430
EVA Sped S. à r. l. ....	54396	IMC Luxembourg S.à r.l. ....	54430
Fabico S.A. ....	54397	Immo Invest H R S.A. ....	54430
Farlands S.à r.l. ....	54397	Instal Cuisines S.à.r.l. ....	54424
Fiduciaire Gerd Heinzius S.à r.l. ....	54396	International A.C.P. S.A. ....	54423
Fincal S.A. ....	54397	International Corporate Participations S.A. ....	54430
Fincal S.A. ....	54397	Isola Group ....	54421
Fipro Beteiligung S.A. ....	54397	Itechserve S.A. ....	54431
Fiser Real Investment S.A. ....	54397	IXIS CMNA IP Asset Holdings (Luxem- bourg) S.C.A. ....	54431
Forever Real Estate S.A. ....	54398	Just Arrived S.à r.l. ....	54431
Gallia Finance S.A. ....	54420	K & AJ Capital S.A. ....	54431
Gaviota Re S.A. ....	54421	King's Cross Asset Funding 27 ....	54431
GCO (Lux) S.à.r.l. ....	54420	King's Cross Asset Funding 3 ....	54432
GCQP (Lux) S.à.r.l. ....	54421	Mark IV Luxembourg S.à r.l. ....	54430
Gedeam Tourism S.A. ....	54421	Mayfair S.à r.l. ....	54393
GLRe (Lux) S.à.r.l. ....	54421	Monte-Carlo SBM International S.à r.l. ...	54432
G.O. II - Luxembourg Alfamar S.à r.l. ....	54398	SINFINA, Société Internationale de Finan- cement S.A. ....	54431
GRB S.A. ....	54422	Snakes & Doves S.à r.l. ....	54432
GSMP V Institutional S.à r.l. ....	54422	Société Immobilière du Golf S.A. ....	54432
GSMP V Offshore S.à r.l. ....	54422	Unicity EPF III Mezzanine S.à r.l. ....	54398
GSMP V Onshore S.à r.l. ....	54423	VCC Lease S.à r.l. ....	54394
Happy Landing S.A. ....	54422		
Harvard Investments S.A. ....	54423		
HDS Investments S.A. ....	54424		

**Droffic Investments S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.949.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of March;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of DROFFIC INVESTMENTS S.A. (the "Company"), having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 161949, incorporated by virtue of a deed received on June 30<sup>th</sup>, 2011, by the undersigned notary public, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2063 of September 6<sup>th</sup>, 2011;

The meeting of the Company is opened by Ms. Isabelle CHARLIER, lawyer, residing in Luxembourg, acting as chairman (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary Ms. Alexandra DE WATAZZI, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms. Beverly WACHS, lawyer, residing in Luxembourg.

Those three individuals compose the bureau of the meeting.

The bureau thus formed draws up the attendance list which after having been signed *in varietur* by the shareholders attending in person, by the proxyholders representing the shareholders represented, the members of the bureau and the notary, will remain attached to the present minutes together with the powers of attorney for registration purposes.

The Chairman declares and requests the notary to state that:

I - According to the attendance list, the entirety of the corporate capital of EUR 31,000.- (thirty one thousand Euros) is validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior formal convening.

II - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Creation of classes of shares;
2. Conversion of the existing shares into 27,900 ordinary shares and 3,100 class A shares;
3. Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company;
4. Amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company;
5. Amendment of article 16 of the articles of incorporation of the Company;
6. Amendment of article 17 of the articles of incorporation of the Company;
7. Resignation of Mr. Pierre Metzler of his mandate of director of the Company;
8. Appointment of new directors;
9. Miscellaneous.

The general meeting having approved the Chairman's statements and having been validly constituted and convened, deliberates and, by separate and unanimous votes, takes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to create distinct classes of shares namely a class of ordinary shares and a class A shares.

*Second resolution*

The general meeting resolves to convert the existing shares into 27,900 ordinary shares and 3,100 class A shares.

*Third resolution*

The general meeting resolves to amend article 5 of the Company's articles of incorporation, so as to read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty one thousand Euros) represented by 27,900 (twenty-seven thousand nine hundred) ordinary shares and 3,100 (three thousand one hundred) class A shares, (the ordinary shares and the class A shares are hereinafter jointly referred to as "shares") all with a par value of EUR 1.- (one Euro) each, fully subscribed and paid in.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

New classes of shares to be distinguished with reference to a letter of the alphabet, i.e. B, C and so on, may be created at any time by a decision of the general meeting of the shareholders.

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence in accordance with the provisions in article 16.

The Company may, to the extent permitted by law, redeem its own shares.”

*Fourth resolution*

The general meeting resolves to amend article 6 of the Company’s articles of incorporation by adding a last paragraph, so as to read as follows:

“ **Art. 6.** The shares of the Company may be in registered or in bearer form at the option of the shareholders.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Unless otherwise agreed between the Company and all the shareholders, the Company shall redeem some or all the shares of a specific class of shares each time all or part of the relevant investment corresponding to such class of shares (“Investment”) is directly or indirectly transferred by the Company, in which case a corresponding proportion of the shares of such class of shares shall be redeemed.

The preceding paragraph shall not apply in case the transfer of the Investment is the result of a restructuring of the Company’s Group.

A company shall be deemed to be part of the Company’s Group if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether legally, beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The redemption price payable by the Company for each share redeemed (the “Redemption Price”) shall be equal to the sum of (i) the nominal value of each such share, except to the extent said nominal value has been lost as a consequence of a net debit of the relevant specific account held for each class of shares (the “Specific Account”) as further detailed under article 16, such debit being first imputed on any possible share premium attached to the considered shares, (ii) the amount of the share premium attached to the considered shares, except to the extent said share premium has been lost and not reconstituted as a consequence of a net debit of the relevant Specific Account corresponding to a class of shares, and (iii) the share distribution entitlement over any possible excess of the total amount of the credit over the debit of the Specific Account corresponding to such class of shares divided by the total number of shares of such class of shares.”

*Fifth resolution*

The general meeting resolves to amend article 10 of the Company’s articles of incorporation by replacing its first paragraph by a new paragraph, so as to read as follows:

“ **Art. 10.** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least one (1) director having A signatory powers and at least two (2) directors having B signatory powers, either shareholders or not.”

*Sixth resolution*

The general meeting resolves to amend article 13 of the Company’s articles of incorporation, so as to read as follows:

“ **Art. 13.** Towards third parties the Company is validly bound by, the joint signature of 2 (two) directors including the signature of one director having A signatory powers and one director having B signatory powers for any transaction exceeding EUR 10,000, by the single signature of any sole director for any transaction not exceeding EUR 10,000 and in case of a sole director by the single signature of such sole director, or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.”

*Seventh resolution*

The general meeting resolves to amend article 16 of the Company’s articles of incorporation, so as to read as follows:

“ **Art. 16.** The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

The Company will draw up on Specific Accounts (in addition to the accounts held by the Company in accordance with the law and normal accounting practice), which shall determine at the end of each financial year, a result for each Investment.

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company’s subscribed capital.

Each Investment shall contribute to the legal reserve a part of its net profits in proportion to the quota of the shares of the relevant class in the capital of the Company.

If the net profits of an Investment are not sufficient to support the quota as calculated here before (such Investment being referred to as "the Defaulting Investment"), the amount to be allocated to the legal reserve fund in excess of the net profits of the Defaulting Investment is temporarily supported by each of the other Investments in proportion to the quota of the shares corresponding to such Investment in the capital of the Company.

The amount representing the quota to be supported by the Defaulting Investment the following financial year will be increased by the amount temporarily supported by the other Investments, while the amount representing the quota to be supported by the other Investments the following financial year will be decreased by the amount temporarily supported by the other Investments.

The following provisions apply to any distribution of dividends, including interim dividends:

The net profits and losses realized by the Company and resulting from the Company's investment being part of an Investment or resulting from any other net income derived by the Company out of the profits generated by such Investment will be integrally allocated 100% to the shareholders holding shares related to such Investment.

Any other net profits realized by the Company will be allocated to the shareholders in proportion to the quota of their shares in the capital of the Company.

All items comprising net profits and losses resulting from each Investment and any other net profits and losses of the Company shall be respectively and separately shown in the Company's financial statements. Expenses which may not be allocated to an Investment will be allocated to the Investments in proportion to the quota of the related shares in the capital of the Company.

In case of losses of an Investment (such Investment being referred to as "the Defaulting Investment"), the dividends to be paid in the framework of the other Investments may not exceed the amount representing the net profits of the Company in any financial year. The following financial year, the amount representing the net profits of the other Investments in excess of the net profits of the Company which could not be distributed the preceding financial year due to the losses of the Defaulting Investment will be deducted from the results of the Defaulting Investment and allocated to the results of the other Investments for the purpose of determining the total amounts that can be distributed with respect to each Investment.

The board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or these articles of association.

#### *Eighth resolution*

The general meeting resolves to amend article 17 of the Company's articles of incorporation, so as to read as follows:

“ **Art. 17.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators (who may be physical or legal entities), appointed by the meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration. Liquidation dividends resulting from an Investment will be exclusively allocated to the shares corresponding to such Investment.”

#### *Ninth resolution*

The general meeting resolves to accept the resignation of Mr. Pierre METZLER, lawyer, residing professionally at 69, Boulevard de la Pétrusse -L-2320 Luxembourg from its duty of director of the Company with effect as of 19 March 2012.

The general meeting decides to grant full discharge to the resigning director for the exercise of its mandate.

#### *Tenth resolution*

The general meeting resolves to fix the number of directors at 3 and the following necessary persons as new directors:

- Mr. Philip RYAN, jurist, born on 24 February 1979 in Liverpool, residing at Flat B, 45-47 Cheval Place, Knightsbridge, London SE7 1EW, United Kingdom, as director A;

- Mr. Chris KOK, jurist, born on 30 August 1945 in Amersfoort, residing at 26 rue de Sandweiler, L-5362 Schrassig, as director B;

- Ms. Elise Henriette Paula KLEIN WASSINK, jurist, born on 7 June 1968 in s-Gravenhage, residing 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as director B.

They shall start their office with immediate effect for a period expiring at the annual general meeting to be held in 2013.

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand five hundred Euros.

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seizième jour de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se tient une assemblée générale extraordinaire de la Société DROFFIC INVESTMENTS S.A. (la "Société"), ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161949, constituée par acte reçu en date du 30 juin 2011 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2063 du 6 septembre 2011.

L'assemblée est ouverte par Madame Isabelle CHARLIER, avocat, résidant à Luxembourg, agissant en qualité de président (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire Madame Alexandra DE WATAZZI, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Beverley WACHS, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence qui après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents en personne, les détenteurs de procuration représentant les actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire, restera jointe aux minutes de la présente assemblée avec les procurations pour des raisons d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I - Conformément à la liste de présence, la totalité du capital social de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est valablement représentée lors de l'assemblée. L'assemblée peut donc valablement délibérer et prendre des décisions sur tout sujet figurant à l'ordre du jour sans convocation formelle préalable.

II - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### Ordre du jour

1. Création de catégories d'actions,
2. Conversion des actions existantes en 27.900 actions ordinaires et 3.100 actions de catégorie A;
3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société;
4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société;
5. Modification de l'article 16 des statuts de la Société;
6. Modification de l'article 17 des statuts de la Société;
7. Démission de M. Pierre Metzler de son mandat d'administrateur de la Société;
8. Nomination de nouveaux administrateurs;
9. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été valablement constituée et convoquée, délibère et, par votes séparés et unanimes, prend les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée générale décide de créer des catégories distinctes d'actions, une catégorie d'actions ordinaires et une catégorie d'actions A.

### Seconde résolution

L'assemblée générale décide de convertir les actions existantes en 27.900 actions ordinaires et 3.100 actions de catégorie A.

### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui se lira comme suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 29.900 (vingt neuf mille neuf cent) actions ordinaires et 3.100 (trois mille cent) actions de catégorie A (les actions ordinaires et les actions de catégorie A sont ensemble définies comme les «actions») toutes avec une valeur nominale de EUR 1 chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital de la Société peut également être augmenté ou réduit en une ou plusieurs étapes conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des actionnaires délibérant de la manière prévue pour les modifications des statuts.

De nouvelles catégories de parts sociales se distinguant par référence à une lettre de l'alphabet ex. B, C et ainsi de suite, peuvent être créées à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Chaque action donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre d'actions existantes conformément aux stipulations de l'article 16.

La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres actions."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui se lira comme suit:

" **Art. 6.** Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La Société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Sauf s'il en est convenu autrement entre la Société et les actionnaires, la Société rachètera tout ou partie des actions d'une catégorie spécifique chaque fois que tout ou partie de l'investissement correspondant à cette catégorie d'actions («Investissement») est directement ou indirectement cédé par la Société; dans un tel cas une proportion correspondante des actions de cette catégorie d'actions devront être rachetées.

Le précédent article ne s'applique pas lorsque la cession de l'Investissement résulte d'une restructuration du Groupe.

Une société sera considérée comme appartenant au même Groupe que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient, est détenue par, contrôle, est contrôlé par, ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé ou un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou par tout autre moyen.

Le prix de rachat payable par la Société pour chaque action rachetée (le «Prix de Rachat») sera égal à la somme de (i) la valeur nominale de chacune de ces actions, sauf dans la mesure où ladite valeur nominale a été perdue suite au débit net du compte spécifique tenu pour chaque catégorie d'actions (le «Compte Spécifique») tel que détaillé sous l'article 16, lequel débit étant en premier lieu imputé sur la prime d'émission potentiellement attachée aux actions considérées, (ii) le montant de la prime d'émission attachée aux actions considérées, sauf dans la mesure où ladite prime d'émission a été perdue et non reconstituée suite au débit net du Compte Spécifique considéré correspondant à une catégorie d'actions, et (iii) le droit à la distribution sur tout solde potentiel du montant total du crédit par rapport au débit du Compte Spécifique correspondant à la catégorie d'actions divisé par le nombre total des actions de cette catégorie d'actions."

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société en remplaçant son premier paragraphe par un nouveau paragraphe, qui se lira comme suit:

" **Art. 10.** La Société sera gérée par un conseil d'administration composé d'au moins un (1) administrateur ayant le pouvoir de signature A et au moins deux (2) administrateurs ayant le pouvoir de signature B, actionnaires ou non."

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société, qui se lira comme suit:

" **Art. 13.** Vis-à-vis des tiers la Société est engagée valablement par la signature conjointe de (2) deux administrateurs incluant la signature d'un administrateur ayant le pouvoir de signature A et un administrateur ayant le pouvoir de signature B pour toute opération de plus de EUR 10.000, ou par la signature d'un seul administrateur pour toute opération de moins de EUR 10.000, et en cas d'administrateur unique par la signature unique de cet administrateur unique, ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration."

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société, qui se lira comme suit:

" **Art. 16.** A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

La Société préparera des Comptes Spécifiques (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la loi et à la pratique comptable normale) qui devront déterminer à la fin de chaque année financière un résultat pour chaque Investissement.

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Chaque Investissement contribuera à la réserve légale une part de ses bénéfices nets en proportion de la quote-part des actions de la catégorie concernée dans le capital de la Société.

Si les bénéfices nets d'un Investissement ne sont pas suffisants pour supporter sa part, comme définie ci-dessus (cet Investissement étant défini comme "Investissement Défaillant"), le montant qui doit être affecté à la réserve légale en surplus des bénéfices nets de l'Investissement Défaillant, est temporairement supporté par chacun des autres Investissements en proportion de la quote-part des actions correspondant à cet Investissement dans le capital de la Société.

Le montant représentant la part, qui doit être supportée par l'Investissement Défaillant pour l'exercice social suivant devra être augmenté du montant provisoirement supportée par l'autre Investissement, tandis que le montant représentant la part qui doit être supporté par les autres Investissements pour l'exercice social suivant doit être déduit du montant temporairement supporté par l'autre Investissement.

Les dispositions suivantes s'appliquent en ce qui concerne la distribution des dividendes, y compris des acomptes sur dividendes:

Les bénéfices et les pertes nettes réalisés par la Société et résultant directement ou indirectement des investissements de la Société constituant un Investissement ou résultant de tout autre revenu net de la Société dérivant des bénéfices générés par cet Investissement, seront intégralement affectés pour 100% aux actionnaires détenant des actions relatives à cet Investissement.

Tous les autres bénéfices nets réalisés par la Société seront affectés aux associés en proportion de leur quote-part des actions dans le capital total de la Société.

Tous les éléments constituant les bénéfices et les pertes nettes résultant de chaque Investissement et tous les autres bénéfices et pertes nettes de la Société seront respectivement et séparément présentés dans les bilans de la Société. Toute dépense qui ne peut pas être affectée à un Investissement sera allouée aux Investissements en proportion de la quote-part des actions relatives dans le capital de la Société.

En cas de pertes réalisées par un des Investissements (un tel Investissement étant défini comme l'"Investissement Défaillant"), les dividendes qui doivent être payés dans le cadre de l'autre Investissement ne pourront pas excéder le montant correspondant au bénéfice net de la Société pour l'exercice social.

Pour l'exercice social suivant, le montant représentant le bénéfice de l'autre Investissement excédant les bénéfices nets de la Société, qui n'a pas pu être distribué pendant l'exercice social précédent à cause des pertes réalisées par l'Investissement Défaillant, sera déduit des résultats de l'Investissement Défaillant et sera affecté aux résultats de l'autre Investissement afin de déterminer les montants totaux qui pourront être distribués relatifs à chaque Investissement.

Le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le conseil d'administration préparera une situation intérimaire des comptes qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
2. Ces comptes intérimaires devront montrer des bénéfices disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ou les présents statuts."

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société, qui se lira comme suit:

" **Art. 17.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par les actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations. Tout dividende de liquidation résultant d'un Investissement sera alloué exclusivement aux actions correspondant à cet Investissement."

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Pierre METZLER, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 19 mars 2012.

L'assemblée générale décide d'accorder décharge entière à l'administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat.

*Dixième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer le nombre d'administrateurs à 3 et les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Philip RYAN, juriste, né le 24 février 1979 à Liverpool, résidant Flat B, 45-47 Cheval Place, Knightsbridge, Londres SE7 1EW, Royaume Uni, administrateur A;
- Monsieur Chris KOK, juriste, né le 30 août 1945 à Amersfoort, résidant au 26 rue de Sandweiler, L-5362 Schrassig, administrateur B;
- Madame Elise Henriette Paula KLEIN WASSINK, juriste, né le 7 juin 1968 à s-Gravenhage, résidant au 41 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, administrateur B.

Ils commenceront leur office avec effet immédiat pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinq cents euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. CHARLIER, A. DE WATAZZI, B. WACHS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2012. LAC/2012/12725. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Référence de publication: 2012037971/351.

(120050380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

**Amromco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: RON 62.704,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.319.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012037854/11.

(120050540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

**Hecton S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.535.

EXTRAIT

La Société Galina Incorporated a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes le 14 mars 2012 avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 mars 2012.

54393

EXTRAIT

En date du 10 mars 2011, l'actionnaire unique a pris la résolution suivante:

- La démission de Johanna van Oort, en tant qu'administrateur B, est acceptée avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 mars 2011.

Référence de publication: 2012038044/18.

(120050589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**Mayfair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 144.083.

L'an deux mille douze, le premier mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Jimmy TONG SAM, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à L-7257 Walferdange, 2, Millewee,

détenteur de cent vingt-quatre (124) parts sociales,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 février 2012, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "MAYFAIR S.à r.l." (numéro d'identité 2008 24 52 789), avec siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 144.083, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 263 du 6 février 2009 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Martine SCHAEFFER, en date du 19 mars 2009, publié au Mémorial C, numéro 796 du 14 avril 2009,

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-7257 Walferdange, 2, Millewee et de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Al. 1<sup>er</sup>** . Le siège social est établi dans la commune de Walferdange."

*Deuxième résolution*

L'associé unique constate que l'adresse professionnelle de Monsieur Jimmy TONG SAM, associé et gérant, est désormais fixée à L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à six cent cinquante euros (€ 650,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 09 mars 2012. Relation: CAP/2012/886. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 27 mars 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012038420/43.

(120050728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**VCC Lease S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 164.941.

—  
In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of March,  
Before Us Maître Paul BETTINGEN, notary with office in Niederanven,

There appeared:

The undersigned, 8F Leasing (Gibraltar) Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Gibraltar, with registered seat at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies in Gibraltar under number 106990,

hereby represented by Maître Aldwin Dekkers, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, signed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party declares being the sole shareholder of VCC Lease S.À R.L., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, (the "Company"), having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 164.941, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23 November 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations dated on 6 January 2012, number 54.

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to enact the following resolutions:

*Agenda*

1. Amendment to the corporate purpose of the Company and subsequent amendment to Article 2 of the Company's articles of association which will read as follows:

“ **Art. 2.** The purpose of the Company is to engage in the financing, leasing and remarketing of a Boeing model 747-8F aircraft (the “Aircraft”) and to undertake or procure to undertake any such other actions, matters or things as may be necessary to achieve, or which are incidental or conducive to, any of the above purposes.

In order to accomplish its purpose, the Company may acquire and sell the Aircraft and finance such acquisition through loans or other financial arrangements, in whatever form, and issue guarantees and grant any form of security interest or other liens over its assets, including mortgages and pledges, to secure the financing obligations entered into by the Company or any related subsidiary, parent company or direct or indirect shareholder with respect to the acquisition, financing or leasing of the Aircraft.

The Company may further issue guarantees and grant any form of security interest or other liens over its assets, including mortgages and pledges, to secure any indebtedness now or hereafter and directly or indirectly owing to Export-Import Bank of the United States (“Ex-Im Bank”) or to any agent or trustee acting for Ex-Im Bank or to any person or entity who is the beneficiary, directly or indirectly, of any past, present or future guarantee by Ex-Im Bank (but only to the extent such indebtedness, if not owned to Ex-Im Bank, is guaranteed by Ex-Im Bank), from any of (i) the Company, (ii) VCE Lease S.à r.l., or (iii) any other special purpose company arranged by direct or indirect shareholders of the Company to form part of the same structure having as purpose the acquisition, financing, leasing, operation and remarketing of Boeing model 747-8F aircraft.”; and

2. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolution:

*Sole resolution*

The sole shareholder resolves to amend the corporate purpose of the Company and to subsequently amend Article 2 of its articles of association which shall read as follows:

“ **Art. 2.** The purpose of the Company is to engage in the financing, leasing and remarketing of a Boeing model 747-8F aircraft (the “Aircraft”) and to undertake or procure to undertake any such other actions, matters or things as may be necessary to achieve, or which are incidental or conducive to, any of the above purposes.

In order to accomplish its purpose, the Company may acquire and sell the Aircraft and finance such acquisition through loans or other financial arrangements, in whatever form, and issue guarantees and grant any form of security interest or other liens over its assets, including mortgages and pledges, to secure the financing obligations entered into by the Company or any related subsidiary, parent company or direct or indirect shareholder with respect to the acquisition, financing or leasing of the Aircraft.

The Company may further issue guarantees and grant any form of security interest or other liens over its assets, including mortgages and pledges, to secure any indebtedness now or hereafter and directly or indirectly owing to Export-Import Bank of the United States (“Ex-Im Bank”) or to any agent or trustee acting for Ex-Im Bank or to any person or entity who is the beneficiary, directly or indirectly, of any past, present or future guarantee by Ex-Im Bank (but only to the extent such indebtedness, if not owned to Ex-Im Bank, is guaranteed by Ex-Im Bank), from any of (i) the Company, (ii) VCE Lease S.à r.l., or (iii) any other special purpose company arranged by direct or indirect shareholders of the Company to form part of the same structure having as purpose the acquisition, financing, leasing, operation and remarketing of Boeing model 747-8F aircraft.”.

#### *Valuation of costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, fees or expenses in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand fifty euro (EUR 1,050.-).

There being no further business on the agenda, the general meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L’an deux mille douze, le vingt-deuxième jour du mois de mars,

Par-devant Nous Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

#### **A COMPARU**

8F Leasing (Gibraltar) Limited, “a limited liability company”, constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée au Registre des Sociétés à Gibraltar sous le numéro 106990,

ici représentée par Maître Aldwin Dekkers, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Le comparant déclare être l’associé unique de VCC Lease S.À R.L., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg (la «Société»), ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.941, constituée par acte notarié, reçu par le notaire soussigné en date du 23 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 janvier 2012, numéro 54.

L’associé unique, représentant l’intégralité du capital social, a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

#### *Agenda*

1. Modification de l’objet social de la Société et modification subséquente de l’Article 2 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** L’objet de la Société est de s’engager dans le financement, le leasing et le «remarketing» d’un avion Boeing modèle 747-8F (l’«Avion») et de faire ou d’inciter à faire tous les actes, démarches ou autres choses qui peuvent être nécessaire pour atteindre les objets susmentionnés, ou qui sont en rapport ou qui contribuent aux objets susmentionnés.

Afin de réaliser son objet, la Société peut acquérir et vendre l’Avion et financer cette acquisition par des prêts ou autres arrangements financiers, sous quelque forme que ce soit, et consentir des garanties et toute autre forme de sûreté ou autre privilège sur ses biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir les obligations financières contractées par la Société ou par toute filiale, société mère ou actionnaire direct ou indirect en rapport avec l’acquisition, le financement ou le leasing de l’Avion.

La Société peut également consentir des garanties et toute autre forme de sûreté ou autre privilège sur ses biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir toute dette présente ou future et directement ou indirectement due à Export-Import Bank of the United States (“Ex-Im Bank”) ou à l’un de ses représentants, administrateurs agissant pour Ex-Im Bank ou à toute personne ou entité qui est le bénéficiaire, directement ou indirectement, de toute garantie, passée, présente ou future de Ex-Im Bank (mais uniquement dans la mesure où cette dette, si non due à Ex-Im Bank, est garantie par Ex-Im Bank), de (i) la Société, (ii) VCE Lease S.à r.l., ou (iii) toute autre société ad hoc établie par des actionnaires directs ou indirects de la Société faisant partie de la même structure ayant pour objet l’acquisition, le financement, le leasing, la gestion et le «remarketing» d’un avion Boeing modèle 747-8F.»; et

## 2. Divers.

Après avoir passé en revue les différents points à l'ordre du jour, la comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

### *Résolution unique*

L'associé unique décide de modifier de l'objet social de la Société et la modification subséquente de l'Article 2 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est de s'engager dans le financement, le leasing et le «remarketing» d'un avion Boeing modèle 747-8F (l'«Avion») et de faire ou d'inciter à faire tous les actes, démarches ou autres choses qui peuvent être nécessaire pour atteindre les objets susmentionnés, ou qui sont en rapport ou qui contribuent aux objets susmentionnés.

Afin de réaliser son objet, la Société peut acquérir et vendre l'Avion et financer cette acquisition par des prêts ou autres arrangements financiers, sous quelque forme que ce soit, et consentir des garanties et toute autre forme de sûreté ou autre privilège sur ses biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir les obligations financières contractées par la Société ou par toute filiale, société mère ou actionnaire direct ou indirect en rapport avec l'acquisition, le financement ou le leasing de l'Avion.

La Société peut également consentir des garanties et toute autre forme de sûreté ou autre privilège sur ses biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir toute dette présente ou future et directement ou indirectement due à Export-Import Bank of the United States («Ex-Im Bank») ou à l'un de ses représentants, administrateurs agissant pour Ex-Im Bank ou à toute personne ou entité qui est le bénéficiaire, directement ou indirectement, de toute garantie, passée, présente ou future de Ex-Im Bank (mais uniquement dans la mesure où cette dette, si non due à Ex-Im Bank, est garantie par Ex-Im Bank), de (i) la Société, (ii) VCE Lease S.à r.l., ou (iii) toute autre société ad hoc établie par des actionnaires directs ou indirects de la Société faisant partie de la même structure ayant pour objet l'acquisition, le financement, le leasing, la gestion et le «remarketing» d'un avion Boeing modèle 747-8F.».

### *Evaluation des frais*

La somme totale des frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devra être supportée par la Société ou qui lui sera demandée en conséquence du présent acte s'élève approximativement à mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent acte est dressé à Senningerberg au jour indiqué en tête de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Aldwin Dekkers, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 mars 2012. LAC / 2012 / 13558. Reçu 75.

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

- Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012038326/150.

(120050705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

### **EVA Sped S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 109.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012040767/9.

(120054347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

---

### **Fiduciaire Gerd Heinzus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 149.421.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012040768/10.

(120054436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

---

**Fabico S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.941.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012040770/9.

(120054575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

---

**Farlands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 161.813.

---

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012040772/10.

(120054398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

---

**Fipro Beteiligung S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 61.465.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012040777/10.

(120054077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

---

**Fincal S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.683.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012040775/9.

(120054374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

---

**Fincal S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.683.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012040776/9.

(120054375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

---

**Fiser Real Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 142.410.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012040779/9.

(120054404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

---

**Forever Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.892.

---

Le bilan au 30/09/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2012.

Référence de publication: 2012040781/10.

(120054441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

---

**G.O. II - Luxembourg Alfamar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.517.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Référence de publication: 2012040786/10.

(120054094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

---

**Unicity EPF III Mezzanine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.706.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of March.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OCM Luxembourg EPF III Unicity Holdings S.à r.l., a private limited liability company existing under the Luxembourg law, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies (R.C.S.) of Luxembourg under the number B 164301 and having a share capital of EUR 12,500.-,

represented by Mrs. Figen EREN, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is Unicity EPF III Mezzanine S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the

normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Great Britain Pounds (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net annual profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

### **VI. Dissolution – Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VI. General provision**

17.1. Notices and communications are made or waived and the circular resolutions of the managers as well as the circular resolutions of the shareholders are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with meetings of the board of managers may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the circular resolutions of the managers, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference and the circular resolutions of the shareholders, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2012.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, OCM Luxembourg EPF III Unicity Holdings S.à r.l., represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred Great Britain Pounds (GBP 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Great Britain Pounds (GBP 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

The amount of the share capital is valued at EUR 14,987.34.

### Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Szymon DEC, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Hugo NEUMAN, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Justin BICKLE, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, England;

- Martin GRAHAM, born on December 7, 1978 in Glasgow, Scotland, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, England and

- Jabir CHAKIB, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

OCM Luxembourg EPF III Unicity Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164301 et au capital social de EUR 12.500,-,

représentée par Madame Figen EREN, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est Unicity EPF III Mezzanine S.à r.l. (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par cette dernière conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans cette convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Un montant de cinq pour cent (5%) sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

### **VI. Dissolution – Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VI. Disposition générale**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2012.

#### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, OCM Luxembourg EPF III Unicity Holdings S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500).

La somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 14.987,34.

*Décisions de l'associé unique*

Aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Szymon DEC, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Hugo NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Justin BICKLE, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre;

- Martin GRAHAM, né le 7 décembre 1978 à Glasgow, Ecosse, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre; et

- Jabir CHAKIB, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L2449 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Figen EREN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2012. Relation GRE/2012/1046. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012037721/442.

(120049811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

**Heimata, Société Anonyme.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 77.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

Référence de publication: 2012040817/11.

(120054140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**Amromco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: RON 62.704,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.319.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Amromco Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.319 (the Company). The Company was incorporated on June 6, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on August 24, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1944 at page 93296. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the

last time on December 29, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 612 of March 8, 2012.

THERE APPEARED:

Amromco Holdings L.P., an exempted limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices of Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the registrar of exempted limited partnerships of the Cayman Islands under number WK-48088, here represented by its general partner Amromco Holdings GP Limited,

hereby represented by Annick Braquet, private employee, residing professionally in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record:

I. That Amromco Holdings L.P. is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder).

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine Romanian new lei (RON 9) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixty two thousand six hundred ninety-five Romanian new lei (RON 62,695) represented by (i) sixty-two thousand six hundred and fifty-nine (62,659) ordinary shares (in case of plurality, the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share), four (4) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), four (4) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), four (4) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), four (4) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), four (4) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), four (4) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), four (4) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share), four (4) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and four (4) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share), having a par value of one Romanian new leu (RON 1) each, to sixty two thousand seven hundred four Romanian new lei (RON 62,704) by way of the issuance of (i) one (1) new Class A Share, (ii) one (1) new Class B Share, (iii) one (1) new Class C Share, (iv) one (1) new Class D Share, (v) one (1) new Class E Share, (vi) one (1) new Class F Share, (vii) one (1) new Class G Share, (viii) one (1) new Class H Share and (ix) one (1) new Class I Share of the Company, having a par value of one Romanian new leu (RON 1) each;

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. by means of a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine Romanian new lei (RON 9) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixty two thousand six hundred ninety five Romanian new lei (RON 62,695) represented by (i) sixty-two thousand six hundred and fifty-nine (62,659) Ordinary Shares, four (4) Class A Shares, four (4) Class B Shares, four (4) Class C Shares, four (4) Class D Shares, four (4) Class E Shares, four (4) Class F Shares, four (4) Class G Shares, four (4) Class H Shares, and four (4) Class I Shares, having a par value of one Romanian new leu (RON 1) each, to sixty two thousand seven hundred four Romanian new lei (RON 62,704) by way of the issuance of (i) one (1) new Class A Share, (ii) one (1) new Class B Share, (iii) one (1) new Class C Share, (iv) one (1) new Class D Share, (v) one (1) new Class E Share, (vi) one (1) new Class F Share, (vii) one (1) new Class G Share, (viii) one (1) new Class H Share and (ix) one (1) new Class I Share of the Company, having a par value of one Romanian new leu (RON 1) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for, and full payment of, the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for (i) one (1) new Class A Share, (ii) one (1) new Class B Share, (iii) one (1) new Class C Share, (iv) one (1) new Class D Share, (v)

one (1) new Class E Share, (vi) one (1) new Class F Share, (vii) one (1) new Class G Share, (viii) one (1) new Class H Shares and (ix) one (1) new Class I Shares of the Company, having a par value of one Romanian new leu (RON 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable that the Sole Shareholder has against Amromco Management LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware (the LLC), in the amount of seven million forty one thousand one hundred seventy United States Dollars ninety four cents (USD 7,041,170.94) (being the United States Dollar equivalent of twenty three million three hundred ninety nine thousand nine hundred Romanian new lei (RON 23,399,900) using the USD / RON exchange rate as published on www.oanda.com on 19 March 2012) (the Receivable).

Such contribution in kind shall be allocated as follows:

- (i) nine Romanian new lei (RON 9) to the share capital account of the Company; and
- (ii) twenty three million three hundred ninety nine thousand eight hundred ninety one Romanian new lei (RON 23,399,891) to the share premium account of the Company.

The existence and the value of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder (the Certificate) and (ii) the balance sheet dated 20 March 2012 (the Balance Sheet).

The Certificate states inter alia that:

- the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the attached balance sheet dated 20 March 2012 (the Balance Sheet);
- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at at least seven million forty one thousand one hundred seventy United States Dollars ninety four cents (USD 7,041,170.94) (being the United States Dollar equivalent of twenty three million three hundred ninety nine thousand nine hundred Romanian new lei (RON 23,399,900) using the USD / RON exchange rate as published on www.oanda.com on 19 March 2012) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable.

The Certificate and the Balance Sheet enclosed thereto, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is set at sixty two thousand seven hundred four Romanian new lei (RON 62,704) represented by:

- sixty-two thousand six hundred and fifty-nine (62,659) ordinary shares (in case of plurality, the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),
  - five (5) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),
  - five (5) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),
  - five (5) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),
  - five (5) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),
  - five (5) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),
  - five (5) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),
  - five (5) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),
  - five (5) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and
  - five (5) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share),
- in registered form, having a par value of one Romanian new leu (RON 1) each, all of which are fully paid up.”

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to update the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,800.- (three thousand eight hundred euro).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingtième jour de mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Amromco Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 1315, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.319 (la Société). La Société a été constituée le 6 juin 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 24 août 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1944, page 93296. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 29 Décembre 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 612 du 8 mars 2012.

**A COMPARU:**

Amromco Holdings L.P., une société en commandite (exempted limited partnership) constituée selon les lois des Îles Caïmans, dont le siège social se situe auprès de Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of exempted limited partnerships des Îles Caïmans sous le numéro WK-48088, représentée par son associé commandité Amromco Holdings GP, Limited,

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que Amromco Holdings L.P. est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique).

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf Leu roumains (RON 9) afin de le porter de son montant actuel de soixante-deux mille six cent quatre-vingt-quinze Lei roumains (RON 62.695), représenté par (i) soixante-deux mille six cent cinquante-neuf (62.659) parts sociales ordinaires (collectivement, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, individuellement, une Part Sociale de Classe Ordinaire), (ii) quatre (4) parts sociales de classe A (collectivement, les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, une Part Sociale de Classe A), (iii) quatre (4) parts sociales de classe B (collectivement, les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, une Part Sociale de Classe B), (iv) quatre (4) parts sociales de classe C (collectivement, les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, une Part Sociale de Classe C), (v) quatre (4) parts sociales de classe D (collectivement, les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, une Part Sociale de Classe D), (vi) quatre (4) parts sociales de classe E (collectivement, les Parts Sociales de Classe E et, individuellement, une Part Sociale de Classe E), (vii) quatre (4) parts sociales de classe F (collectivement, les Parts Sociales de Classe F et, individuellement, une Part Sociale de Classe F), (viii) quatre (4) parts sociales de classe G (collectivement, les Parts Sociales de Classe G et, individuellement, une Part Sociale de Classe G), (ix) quatre (4) parts sociales de classe H (collectivement, les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, une Part Sociale de Classe H), et (x) quatre (4) parts sociales de classe I (collectivement, les Parts Sociales de Classe I et, individuellement, une Part Sociale de Classe I), ayant une valeur nominale d'un Leu roumain (RON 1) chacune, à soixante-deux mille sept cent quatre Lei roumains (RON 62.704) par l'émission de (i) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A, (ii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe B, (iii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe C, (iv) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe D, (v) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe E, (vi) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe F, (vii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe G, (viii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe H, et (ix) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe I de la Société, ayant une valeur nominale d'un Leu roumain (RON 1) chacune;

2. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que mentionné au point 1. ci-dessus par une contribution en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf Leu roumains (RON 9) afin de le porter de son montant actuel de soixante-deux mille six cent quatre-vingt-quinze Lei roumains (RON 62.695), représenté par (i) soixante-deux mille six cent cinquante-neuf (62.659) parts sociales ordinaires Parts Sociales de Classe Ordinaire, (ii) quatre (4) parts sociales de classe A (collectivement, les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, une Part Sociale de Classe A), (iii) quatre (4) parts sociales de classe B (collectivement, les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, une Part Sociale de Classe B), (iv) quatre (4) parts sociales de classe C (collectivement, les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, une Part Sociale de Classe C), (v) quatre (4) parts sociales de classe D (collectivement, les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, une Part Sociale de Classe D), (vi) quatre (4) parts sociales de classe E (collectivement, les Parts Sociales de Classe E et, individuellement, une Part Sociale de Classe E), (vii) quatre (4) parts sociales de classe F (collectivement, les Parts Sociales de Classe F et, individuellement, une Part Sociale de Classe F), (viii) quatre (4) parts sociales de classe G (collectivement, les Parts Sociales de Classe G et, individuellement, une Part Sociale de Classe G), (ix) quatre (4) parts sociales de classe H (collectivement, les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, une Part Sociale de Classe H), et (x) quatre (4) parts sociales de classe I (collectivement, les Parts Sociales de Classe I et, individuellement, une Part Sociale de Classe I), ayant une valeur nominale d'un Leu roumain (RON 1) chacune, à soixante-deux mille sept cent quatre Lei roumains (RON 62.704) par l'émission de (i) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A, (ii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe B, (iii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe C, (iv) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe D, (v) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe E, (vi) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe F, (vii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe G, (viii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe H, et (ix) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe I de la Société, ayant une valeur nominale d'un Leu roumain (RON 1) chacune.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

*Souscription – Libération*

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A, (ii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe B, (iii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe C, (iv) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe D, (v) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe E, (vi) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe F, (vii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe G, (viii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe H, et (ix) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe I de la Société, ayant une valeur nominale d'un Leu roumain (RON 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance que l'Associé Unique détient envers Amromco Management LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée en vertu des lois du Delaware (la LLC), d'un montant total de sept millions quarante-et-un mille cent soixante-dix dollars américains quatre-vingt-quatorze centimes (USD 7.041.170,94) (soit l'équivalent en dollars américains de vingt-trois millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent Lei roumains (RON 23.399.900) au taux de change USD / RON publié sur [www.oanda.com](http://www.oanda.com) le 19 Mars 2012) (la Créance).

L'apport en nature sera affecté de la manière suivante:

(i) neuf Lei roumains (RON 9) sont affectés au compte de capital social de la Société; et

(ii) vingt-trois millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingtonze Lei roumains (RON 23.399.891) sont affectés au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et la valeur de l'apport en nature de la Créance sont certifiées entre autre par (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique (le Certificat) et (ii) un bilan daté du 20 mars 2012 (le Bilan).

Le Certificat stipule en substance que:

“

- la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société est inscrite dans le bilan daté du 20 mars 2012 (le Bilan);
- l'Associé Unique est l'unique propriétaire de la Créance, le seul ayant droit à la Créance et a le droit de disposer de la Créance;
- la Créance est certaine, liquide et exigible;
- sur base de principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la valeur de la Créance apportée à la Société est, selon le Bilan joint, évaluée à au moins sept millions quarante-et-un mille cent soixante-dix dollars américains quatre-

vingt-quatorze centimes (USD 7.041.170,94) (soit l'équivalent en dollars américains de vingt-trois millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent Lei roumains (RON 23.399.900) au taux de change USD / RON publié sur [www.oanda.com](http://www.oanda.com) le 19 Mars 2012) et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu depuis le Bilan;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société, elle n'est grevée d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités requises dans le cadre du transfert de la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra propriétaire de la Créance.»

Le Certificat et le Bilan joints, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-deux mille sept cent quatre Lei roumains (RON 62.704), représenté par:

- soixante-deux mille six cent cinquante-neuf (62.659) parts sociales ordinaires (collectivement, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, individuellement, une Part Sociale de Classe Ordinaire),

- cinq (5) parts sociales de classe A (collectivement, les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, une Part Sociale de Classe A),

- cinq (5) parts sociales de classe B (collectivement, les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, une Part Sociale de Classe B ),

- cinq (5) parts sociales de classe C (collectivement, les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, une Part Sociale de Classe C ),

- cinq (5) parts sociales de classe D (collectivement, les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, une Part Sociale de Classe D),

- cinq (5) parts sociales de classe E (collectivement, les Parts Sociales de Classe E et, individuellement, une Part Sociale de Classe E),

- cinq (5) parts sociales de classe F (collectivement, les Parts Sociales de Classe F et, individuellement, une Part Sociale de Classe F),

- cinq (5) parts sociales de classe G (collectivement, les Parts Sociales de Classe G et, individuellement, une Part Sociale de Classe G),

- cinq (5) parts sociales de classe H (collectivement, les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, une Part Sociale de Classe H),

- cinq (5) parts sociales de classe I (collectivement, les Parts Sociales de Classe I et, individuellement, une Part Sociale de Classe I),

sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Leu roumain (RON 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 3.800.-(trois mille huit cents euros).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2012. Relation: LAC/2012/13237. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012037853/299.

(120050534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

**Cevifin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 164.222.

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE VINGT-CINQ NOVEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée «CEVIFIN S.AR.L.» constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, rue des Bains, L1212 Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après «la Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Alessandro CUSUMANO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, Place du Théâtre, Le président désigne comme secrétaire Madame KULAS Chantal, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, Rue de la Chapelle,

L'assemblée choisit comme scrutateur Alessandro CUSUMANO, préqualifié.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales avec une valeur nominale de 0,10 Euro (dix centimes d'Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social s'élevant à 12.500,-Euros (douze mille cinq cent Euros) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social statutaire, de la direction effective et de l'administration centrale de la société de 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg au 22, via Emilio Morosini, 20135 Milan (Italie) et adoption par la Société de la nationalité italienne, du statut et de la forme de la Société à responsabilité limitée de droit italien, sous réserve de l'inscription de la Société auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Milan.

2. Changement de la dénomination de la société «CEVIFIN S.A R.L.» en «CEVIFIN S.R.L.».

3. Approbation d'une situation patrimoniale arrêtée au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

4. Démission des gérants actuellement en fonction et décharge leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant le transfert du siège de la Société en Italie.

5. Nomination d'un gérant unique:

- M. Giuseppe Vimercati, résident professionnellement au 22, via Emilio Morosini, I-20135 Milan (Italie), gérant unique; fixation de ses pouvoirs, du terme de son mandat et de ses émoluments.

6. Refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne.

7. Délégation de pouvoirs.

8. Décision que les résolutions de 1 à 7 ci-avant sont soumises à la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en Italie et la radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

9. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social statutaire, la direction effective et l'administration centrale de la société du 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg au 22, Via Emilio Morosini, 20135 Milan (Italie),

et de faire adopter par la Société la nationalité italienne, le statut et la forme de la Société à responsabilité limitée de droit italien, sous réserve de l'inscription de la Société auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Milan.

L'Assemblée constate qu'il n'existe aucun emprunt obligataire en cours et que, dès lors, aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Elle constate en outre qu'aucune part sans droit de vote n'a été émise par la Société et que la décision de changement de nationalité est prise à l'unanimité des associés existants.

Elle constate également:

- que tous les impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes respectivement a comptabilisé des provisions adéquates pour impôts dus;
- que la société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;
- que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'auront en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une personne juridique nouvelle, le transfert de siège social en Italie étant réalisé sans «rupture» de la personnalité juridique.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société «CEVIFIN S.A R.L.» en «CEVIFIN S.R.L.».

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver une situation patrimoniale de la société arrêtée au 1<sup>er</sup> septembre 2011, telle qu'elle a été approuvée lors de la scission de HOLDFIN S.A. suite à laquelle la société a été incorporée.

Une copie de cette situation patrimoniale, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la démission des gérants actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme gérant unique jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2012, avec les pouvoirs conférés par les nouveaux statuts, sauf révocation ou démission, savoir:

- M. Giuseppe Vimercati, résident professionnellement au 22, via Emilio Morosini à I-20135 Milan (Italie).

L'Assemblée décide que le mandat du gérant unique sera gratuit.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, de fixer la durée de la société au 31 décembre 2050 et donner aux statuts de la société la teneur suivante:

### STATUTO

della società a responsabilità limitata  
CEVIFIN s.r.l.

### **Titolo I. Denominazione - Sede - Oggetto e Durata**

**Art. 1. Denominazione sociale.** E' costituita una società a responsabilità limitata denominata "CEVIFIN S.R.L.".

**Art. 2. Sede.** La società ha sede legale in Milano, all'indirizzo risultante dall'iscrizione presso il competente Ufficio del Registro delle Imprese ai sensi dell'art. III-ter delle disposizioni di attuazione del codice civile. La sede amministrativa è situata presso la sede sociale.

Il trasferimento di sede all'interno dello stesso Comune potrà essere deciso dall'organo amministrativo e non comporterà modifica dello Statuto.

Con decisione dell'organo amministrativo la società potrà istituire e sopprimere succursali, agenzie, uffici e rappresentanze anche altrove, mentre per l'istituzione e soppressione di dette dipendenze all'estero, nonché di sedi secondarie sia in Italia che all'estero è necessaria la decisione dei soci.

**Art. 3. Oggetto sociale.** La società ha per oggetto la seguente attività:

- a) l'assunzione di partecipazioni in altre società e di interessenze in imprese ed Enti, italiani ed esteri, la compravendita, il possesso e la gestione di titoli pubblici e privati, italiani ed esteri.
- b) l'affitto e la locazione di beni immobili e mobili, nonché di global service immobiliare e mobiliare ed ogni altra simile, complementare o connessa alle attività di cui sopra.

La società potrà inoltre compiere tutte le operazioni industriali, commerciali, mobiliari, immobiliari e finanziarie che saranno ritenute dall'organo amministrativo necessario od utile per il raggiungimento dell'oggetto sociale, ivi compreso il rilascio di fidejussioni e di altre garanzie reali o personali sia a favore che per conto di terzi, anche a titolo gratuito.

Essa potrà inoltre assumere, direttamente o indirettamente, ma non come attività prevalente e non ai fini del collocamento nei confronti del pubblico, interessenze e partecipazioni in altre società o imprese aventi oggetto analogo, affine o connesso al proprio (ma con esclusione delle attività di cui al D.Lgs. n. 58 del 1998, disciplinante le società di interme-

diazione mobiliare), nonchè compiere operazioni finanziarie unicamente al fine di realizzare l'oggetto principale, con esclusione delle attività per legge riservate.

**Art. 4. Durata.** La società ha una durata fino al giorno 31 (trentuno) dicembre 2050 (duemilacinquanta).

**Art. 5. Libro soci.** La società deve istituire il libro dei soci, da tenersi a cura dell'organo amministrativo, secondo le disposizioni dettate in materia di società per azioni, in quanto compatibili.

In deroga agli artt. 2470, comma 1, e 2479-bis, comma I, del codice civile, il trasferimento delle partecipazioni sociali e la costituzione dei diritti reali sulle stesse, sia per atto tra vivi che per successione a causa di morte, nonchè il mutamento del domicilio dei soci, hanno effetto nei confronti della società dal momento dell'iscrizione nel libro dei soci, che gli amministratori sono tenuti ad eseguire nel più breve termine possibile dal momento del deposito nel registro delle imprese eseguito ai sensi di legge.

Sono fatte salve le disposizioni degli artt. 2470, comma 3, 2471, comma 1, del codice civile e le altre disposizioni inderogabili di legge.

Il domicilio dei soci, per tutto quanta concerne i loro rapporti con la società è a tutti gli effetti quello indicato nel libro dei soci. A tal fine, i soci possono comunicare agli amministratori il proprio indirizzo di posta elettronica ed il proprio indirizzo telefax. Gli amministratori devono aggiornare il predetto con le indicazioni comunicate loro dai soci mediante lettera raccomandata con avviso di ricevimento o in altro modo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento ed in tutti gli altri casi previsti dalla legge.

## **Titolo II. Capitale - Strumenti di finanziamento e Partecipazione sociale**

**Art. 6. Capitale sociale.** Il capitale sociale è pari ad Euro 12.500,00 (dodici mila cinquecento euro virgola zerozero).

Salva diversa deliberazione assembleare da adottarsi all'unanimità, le partecipazioni dei soci sono determinate in misura proporzionale al conferimento. I diritti sociali spettano ai soci in misura proporzionale alla partecipazione da ciascuno di essi posseduta.

La società potrà aumentare il capitale sia mediante nuovi conferimenti sia mediante passaggio di riserve a capitale o di qualsiasi elemento suscettibile di valutazione economica.

L'aumento di capitale mediante nuovi conferimenti potrà avvenire mediante conferimenti in denaro, in natura o di crediti.

Il conferimento potrà anche avvenire mediante la prestazione di una polizza di assicurazione o di una fidejussione bancaria con cui vengano garantiti, per l'intero valore ad essi assegnato, gli obblighi assunti dal socio aventi per oggetto la prestazione d'opera o di servizi a favore della società.

Nel caso di aumento di capitale mediante nuovi conferimenti, l'aumento potrà essere attuato, salvo il caso di cui all'articolo 2482 ter del codice civile, anche mediante offerta di quota di nuova emissione a terzi in tal caso spetta ai soci che non hanno consentito alla decisione il diritto di recesso.

Le partecipazioni possono essere oggetto di intestazione fiduciaria ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modificazioni ed integrazioni; in tali casi l'esercizio dei diritti sociali da parte della società fiduciaria avviene per conto e nell'esclusivo interesse di uno o più fiduciari e solo a questi pertanto sono imputabili gli effetti giuridici e le responsabilità conseguenti a tale esercizio.

**Art. 7. Apporti e Finanziamenti dei soci.** La società può acquisire dai soci, previo consenso individuale degli stessi, versamenti in conto capitale o a fondo perduto senza obbligo di rimborso ovvero stipulare con i soci, sulla base di trattative personalizzate, finanziamenti con obbligo di rimborso, che si presumono infruttiferi salva diversa determinazione risultante da atto scritto.

Il rimborso degli apporti e dei finanziamenti dei soci a favore della società, effettuati in un momento in cui risulta un eccessivo squilibrio dell'indebitamento rispetto al patrimonio netto oppure in una situazione finanziaria della società nella quale sarebbe stato ragionevole un conferimento, è postergato rispetto alla soddisfazione degli altri creditori e, se avvenuto nell'anno precedente la dichiarazione di fallimento della società, deve essere restituito.

La società può inoltre acquisire fondi dai soci ad altro titolo, sempre con obbligo di rimborso, nel rispetto delle leggi e dei regolamenti vigenti in materia di raccolta del risparmio presso soci.

**Art. 8. Emissione di titoli di debito.** La società può emettere titoli di debito nel rispetto delle vigenti norme di legge in materia. La decisione relativa all'emissione di titoli di debito è riservata alla competenza esclusiva dei soci.

La decisione sull'emissione di titoli di debito dovrà essere adottata dai soci con la maggioranza prevista per le modifiche dei patti sociali.

**Art. 9. Trasferimento della partecipazione sociale per atto tra vivi.** Le quote sociali sono trasferibili per atto inter vivos alle seguenti condizioni.

Qualora un socio intenda alienare a titolo oneroso, in tutto o in parte, la sua quota per atto inter vivos, spetterà a ciascuno degli altri soci il diritto di prelazione a parità di prezzo e di condizioni.

Per alienazione si intende il trasferimento della proprietà e di qualsiasi altro diritto sulla quota, anche a scopo di garanzia; in tal caso il diritto di prelazione ha per oggetto l'acquisto del medesimo diritto che il socio intende alienare.

Al fine di consentire l'esercizio del diritto di prelazione, il cedente dovrà comunicare con lettera raccomandata con avviso di ricevimento agli altri soci le condizioni della vendita, il prezzo ed il nome dell'acquirente (denuntiatio).

La medesima comunicazione dovrà contestualmente essere effettuata, a scopo conoscitivo, all'organo amministrativo, con lettera raccomandata con avviso di ricevimento.

Gli altri soci devono manifestare la volontà di esercitare il diritto di prelazione con lettera raccomandata con avviso di ricevimento spedita al cedente entro trenta giorni dal ricevimento della comunicazione di vendita di quest'ultimo. La medesima volontà dovrà contestualmente essere manifestata, a scopo conoscitivo, all'organo amministrativo, con lettera raccomandata con avviso di ricevimento.

Il diritto di prelazione si esercita per il medesimo diritto e sull'intera quota o parte di quota che il socio intende cedere, a parità di prezzo e di condizioni.

Se più soci esercitano il diritto di prelazione, gli stessi potranno rendersi acquirenti della quota offerta in vendita in proporzione alle quote da ciascuno di essi possedute.

I soci che non manifestano la volontà di acquistare nei termini e con l'osservanza delle formalità sopra descritte si intendono rinunciatari all'esercizio del diritto di prelazione; la quota pertanto potrà essere ceduta all'acquirente indicato nella denuntiatio o ai soci che abbiano esercitato ritualmente la prelazione.

La cessione dovrà avvenire entro tre mesi dalla scadenza del termine per l'esercizio della prelazione, decorsi i quali senza che la cessione sia avvenuta, sarà necessario procedere ad una nuova denuntiatio.

L'intestazione di partecipazioni sociali a società fiduciarie operanti ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni, la reintestazione da parte di società fiduciarie in capo al proprio fiduciante ed il trasferimento da società fiduciaria ad altra società fiduciaria per conto della stesso fiduciante, non configurano trasferimento di partecipazioni sociali e" pertanto, non rilevano ai fini della prelazione spettante ai soci e non sono soggetti a divieti e limiti previsti in caso di trasferimento di partecipazioni sociali.

La procedura sopra stabilita per l'esercizio del diritto di prelazione non dovrà essere applicata qualora ogni socio avente diritto rinunci per iscritto al diritto di prelazione anche mediante intervento diretto nell'atto di cessione della partecipazione.

**Art. 10. Trasferimento della partecipazione sociale per causa di morte.** Le partecipazioni sociali sono liberamente trasferibili per causa di morte.

In casa di comproprietà di una partecipazione per effetto del trasferimento della stessa a causa di morte, i diritti dei comproprietari devono essere esercitati da un rappresentante comune nominato secondo le modalità previste negli artt. 1105 e 1106 C.c ..

**Art. 11. Recesso del socio.** Ciascun socio ha diritto di recedere dalla società qualora non abbia consentito al cambiamento dell'oggetto o del tipo di società, alla sua fusione o scissione, alla revoca dello stato di liquidazione, al trasferimento della sede all'estero, al compimento di operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto della società o una rilevante modificazione dei diritti attribuiti ai soci e negli altri casi stabiliti dalla legge o dai presenti patti sociali.

Modalità di esercizio del recesso:

Il socio che intende recedere dalla società deve inviare all'organo amministrativo, a mezzo lettera raccomandata R.R., una dichiarazione scritta entro trenta giorni dalla data dell'iscrizione della deliberazione dell'assemblea o dalla data in cui ha avuto notizia del compimento dell'operazione.

Il rimborso delle partecipazioni dei soci che esercitano il diritto di recesso di cui al presente articolo, avverrà in base alle norme di legge.

Ricevuta la dichiarazione scritta di recesso, gli amministratori devono darne notizia senza indugio agli altri soci fissando loro un termine massimo di 30 (trenta) giorni per manifestare la propria disponibilità, mediante raccomandata R.R. spedita alla società, ad acquistare la quota di partecipazione del socio receduto ex art. 2473 c.c., o, eventualmente, per individuare concordemente un terzo acquirente.

In casa di partecipazioni intestate a società fiduciarie operanti ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni, il diritto di recesso può essere esercitato anche solo per parte di esse, in esecuzione di istruzioni provenienti da differenti fiduciari.

La partecipazione in relazione alla quale la società fiduciaria esercita il diritto di recesso può essere reintestata all'effettivo proprietario – fiduciante, per conto del quale la società fiduciaria ha esercitato il diritto di recesso.

### **Titolo III. Decisioni dei soci**

**Art. 12. Decisioni dei soci.** I soci decidono sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

In ogni caso, sono riservate alla competenza dei soci:

- 1) l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;
- 2) la nomina degli amministratori;
- 3) la nomina, nei casi previsti dalla legge, dei sindaci e del presidente del collegio sindacale o del revisore;

4) le modificazioni dell'atto costitutivo ai sensi dell'art. 2480 C.C., ferma restando la facoltà ex art. 2481 c.c. dell'organo amministrativo di cui all'ultimo comma del successivo art. 14;

5) la decisione di compiere operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell' oggetto sociale determinato nel precedente art. 3 o una rilevante modificazione dei diritti dei soci.

Ogni socio ha diritto di partecipare alle decisioni previste dal presente articolo ed il suo voto vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.

Le decisioni dei soci possono essere adottate:

- a) mediante deliberazione assembleare ai sensi del successivo art. 13;
- b) mediante consultazione scritta promossa da ciascuno degli amministratori e dai soci che rappresentino almeno un terzo del capitale sociale, purchè dai documenti sottoscritti dai soci risultino con chiarezza l' argomento oggetto della decisione ed il consenso alla stessa;
- c) sulla base del consenso espresso per iscritto da tutti i soci, purchè dai documenti sottoscritti risultino con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso. alla stessa; la documentazione da cui risulta il consenso dei soci deve essere conservata tra gli atti della società.

Le decisioni relative alla modificazione dell' atto costitutivo e quelle ex art. 2482 bis c.c. e dei patti sociali oppure al compimento di operazioni che comportino sostanziale variazione dell'oggetto sociale a dei diritti dei soci debbono essere adottate in ogni caso con deliberazione assembleare.

E' sempre necessario il rispetto del metodo collegiale qualora ne sia fatta richiesta da uno o più amministratori o da tanti soci che rappresentino almeno un terzo del capitale sociale.

Nella consultazione scritta il documento all'uopo predisposto dovrà circolare fra tutti i soci; di ciò dovrà essere data attestazione mediante sottoscrizione degli stessi -a margine della propria dichiarazione scritta di voto -ovvero, in caso di rifiuto di sottoscrizione, mediante dichiarazione dell' Amministratore Unico o del Presidente del Consiglio di Amministrazione, che attesti l'avvenuta circolazione a tutti i soci.

Dal documento dovrà risultare l'indicazione dei soci consenzienti e dei soci contrari o astenuti e, su richiesta degli stessi, l'indicazione del motivo della loro contrarietà o astensione. La mancata sottoscrizione della dichiarazione di voto equivale a voto negativo.

Del procedimento devono essere informati i sindaci se nominati.

La consultazione scritta dovrà comunque perfezionarsi entro il termine di quindici giorni dalla richiesta di consultazione, altrimenti la decisione dei soci si considererà come non adottata.

In caso di partecipazioni intestate a società fiduciaria, l'adesione o meno alla proposta di deliberazione potrà essere espressa da quest'ultima, in esecuzione di istruzioni provenienti da differenti fiduciari, anche con più determinazioni, eventualmente divergenti tra loro.

L'espressione per iscritto del consenso dovrà aversi a seguito di trasmissione a tutti i soci di copia del documento all'uopo predisposto. La trasmissione potrà avvenire con qualsiasi mezzo e/o sistema di comunicazione che consenta un riscontro della spedizione e del ricevimento, compresi il telefax e la posta elettronica.

Entro i cinque giorni successivi alla ricezione del documento, i soci dovranno trasmettere alla società apposita dichiarazione, scritta in calce alla copia del documento ricevuta, nella quale dovranno esprimere il proprio voto favorevole o contrario ovvero la propria astensione, indicando, se ritenuto opportuno, il motivo della loro contrarietà o astensione.

La mancanza di dichiarazione dei soci entro il termine suddetto equivale ad astensione.

Del procedimento devono essere informati i sindaci, se nominati.

La decisione dei soci è presa con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale.

La documentazione relativa alla consultazione scritta e al consenso espresso per iscritto deve essere conservata tra gli atti della società e le decisioni (anche se negative) trascritte senza indugio a cura degli amministratori nel libro delle decisioni dei soci. Gli amministratori devono informare senza indugio i sindaci delle decisioni adottate.

**Art. 13. Assemblea dei soci.** L'assemblea si può riunire presso la sede sociale oppure altrove, purchè in territorio italiano.

La convocazione dell'assemblea è fatta dall'organo amministrativo mediante lettera raccomandata o telegramma spediti a tutti gli interessati almeno otto giorni prima, nel domicilio risultante dal libro Soci, oppure, nei casi urgenti, mediante telefax, posta elettronica o raccomandata a mano spediti o consegnati ai soci almeno cinque giorni prima dell'adunanza. In tale ultimo caso la convocazione dovrà essere inviata al numero di telefax o all'indirizzo di posta elettronica notificato dai soci alla società.

Nel caso di amministrazione affidata a due o più amministratori con firma disgiunta oppure congiunta, ai sensi del terzo comma dell'art. 2475 c.c., la convocazione sarà effettuata dall' amministratore più anziano di età.

In particolare l'avviso di convocazione deve essere inviato a coloro che rivestono la qualità di socio (o di titolare di diritto reale che attribuisce il diritto di voto) sulla base delle risultanze del libro Soci.

L'intervento in assemblea può avvenire anche mediante mezzi di telecomunicazione, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia consentito loro di seguire la discussione, di ricevere, di trasmettere o visionare documenti, di intervenire oralmente e in tempo reale su tutti gli argomenti.

Il socio può farsi rappresentare in assemblea anche da non socio, ai sensi dell'art. 2479 bis C. C., e la relativa documentazione è conservata dalla società.

In caso di partecipazioni intestate a società fiduciarie, la delega può essere rilasciata a più soggetti delegati a votare, eventualmente in maniera divergente, in esecuzione di istruzioni provenienti da differenti fiduciari.

L'assemblea delibera validamente con il voto favorevole della maggioranza del capitale, ad eccezione dei casi previsti dai numeri 4) e 5) dell'art. 12 del presente atto per i quali la delibera è validamente assunta con il voto favorevole dei soci che rappresentino i due terzi del capitale sociale.

L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione o dal vice-presidente se nominato in caso di assenza o impedimento del presidente, o dall'amministratore più anziano o, in mancanza, dalla persona designata dagli intervenuti. Il presidente dell'assemblea verifica la regolarità della costituzione, accerta l'identità e la legittimazione dei presenti, regola il suo svolgimento ed accerta i risultati delle votazioni; degli esiti di tali accertamenti deve essere dato conto nel verbale sottoscritto dal presidente e, eventualmente, dal notaio.

Il verbale deve essere redatto senza indugio a cura del presidente o, nei casi previsti dalla legge o stabiliti dagli amministratori, dal notaio.

In mancanza di formale convocazione, l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale e quando tutti gli amministratori e sindaci o revisore, se nominati, sono presenti o informati della riunione e può deliberare quando nessuno degli intervenuti si oppone alla trattazione dell'argomento. Se gli amministratori, i sindaci o il revisore, se nominati, non sono presenti, il presidente dell'assemblea dovrà inserire nel verbale che gli amministratori, i sindaci o il revisore sono stati informati della riunione.

#### **Titolo IV. Amministrazione e Controlli**

**Art. 14. Amministrazione.** Gli amministratori sono investiti di tutti i poteri di gestione ordinaria e straordinaria della società per l'attuazione dell'oggetto sociale, salvo la competenza attribuita alla decisione dei soci ai sensi di legge e dei presenti patti sociali.

La nomina degli amministratori è riservata alla competenza dei soci.

Gli amministratori non sono soggetti al divieto di concorrenza di cui all'art. 2390 c.c. ..

Gli amministratori, che potranno essere soci o non soci, restano in carica a tempo indeterminato, salvo diverso termine disposto all'atto della nomina e sono rieleggibili.

Venendo a mancare per qualsiasi ragione uno o più consiglieri si provvederà a norma degli artt. 2385 et 2386 c.c.

La società può essere amministrata da un amministratore unico, o da una pluralità di amministratori da due a cinque membri secondo quanto stabilito dall'atto di nomina.

Qualora l'amministrazione sia affidata a più persone, i soci, con la decisione di nomina, stabiliranno se la stessa spetta loro disgiuntamente e/o congiuntamente o se quelle stesse persone formeranno un Consiglio di Amministrazione.

In ogni caso la redazione del progetto di bilancio e dei progetti di fusione o scissione, nonché le decisioni di aumento a pagamento del capitale ai sensi dell'art. 2481 c.c., sono di competenza dell'organo amministrativo.

La facoltà dell'organo amministrativo di aumentare il capitale sociale deve rispettare i seguenti limiti e modalità:

a) aumento a pagamento per un ammontare non superiore al doppio del valore nominale del capitale, purchè i conferimenti precedenti siano stati integralmente eseguiti;

b) aumento attuabile una sola volta in ciascun esercizio sociale;

c) se in presenza del socio d'opera, qualora questo abbia già eseguito il proprio conferimento (rectius: qualora il relativo valore sia stato ammortizzato o coperto con versamenti in contanti);

d) aumento da sottoscrivere da tutti i soci in proporzione alle partecipazioni dagli stessi posseduti il tutto nel completo rispetto della normativa.

**Art. 15. Consiglio di amministrazione.** Qualora siano nominati più amministratori, gli stessi nomineranno fra loro il Presidente del Consiglio di Amministrazione, se non vi ha provveduto la decisione dei soci ed eventualmente il Vice-presidente. Quest'ultimo sostituisce il presidente in caso di sua assenza o impedimento temporaneo.

Il consiglio si raduna sia nella sede sociale che altrove, purchè in Italia; alla convocazione del Consiglio può provvedere ogni consigliere o, se nominati, i sindaci o il revisore mediante lettera da spedirsi al domicilio di ciascun consigliere almeno cinque giorni prima dell'adunanza e nei casi urgenti con telegramma, telefax, posta elettronica da spedirsi almeno due giorni prima. La convocazione a mezzo telefax o a mezzo posta elettronica potrà avvenire solo al numero di telefax o all'indirizzo di posta elettronica indicati dai singoli amministratori e risultanti da una delibera del consiglio di amministrazione.

L'intervento alle adunanze del consiglio può avvenire anche mediante mezzi di telecomunicazione, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia consentito loro di seguire la discussione, di ricevere, di trasmettere o visionare documenti, di intervenire oralmente e in tempo reale su tutti gli argomenti.

Per la validità delle deliberazioni del consiglio occorre la presenza ed il voto favorevole della maggioranza dei suoi membri.

In mancanza di formale convocazione, sono tuttavia valide le adunanze del consiglio di amministrazione quando ad esso partecipano tutti i componenti dell'organo e del Collegio sindacale o il revisore, se nominati, e può deliberare quando nessuno degli intervenuti si oppone alla trattazione dell'argomento all'ordine del giorno sui quali si ritenesse non sufficientemente informato.

Le decisioni degli amministratori possono anche essere adottate, con la maggioranza del precedente comma, mediante consultazione scritta o consenso espresso per iscritto da far pervenire a mezzo telegramma, telefax o e-mail entro il termine indicato nella richiesta. In tal caso si applica, in quanto compatibile, l'art. 13 dei presenti patti sociali.

Nei limiti di legge, l'organo amministrativo potrà delegare i propri poteri, in tutto o in parte, a uno o più dei propri membri, nonché nominare direttori e procuratori speciali determinandone i poteri e gli emolumenti.

**Art. 16. Compenso agli amministratori.** Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio.

Agli stessi può essere riconosciuto, in sede di atto di nomina o con successiva decisione dei soci, un compenso annuale, stabilito in misura fissa o in percentuale rispetto agli utili; con decisione dei soci si può inoltre assegnare loro un'indennità annua a titolo di trattamento di fine mandato, eventualmente anche stipulando apposita polizza assicurativa volta a garantirne l'erogazione.

**Art. 17. Rappresentanza sociale.** La rappresentanza generale della società, attiva e passiva, sostanziale e processuale è attribuita:

- all'amministratore unico,
- al Presidente del Consiglio di Amministrazione e al Vice-presidente, se nominato, o disgiuntamente a ciascuno degli amministratori, nei limiti dei poteri ad essi delegati, nel caso in cui i soci stabiliscano che la società sia amministrata da un consiglio di amministrazione;
- a ciascuno degli amministratori, disgiuntamente e/o congiuntamente, in conformità del modello organizzativo pre-scelto per la gestione della società ai sensi degli artt. 2257 2258 c.c.

L'atto di nomina può prevedere limitazioni ai poteri di rappresentanza degli amministratori, da pubblicarsi contestualmente alla nomina stessa.

L'organo amministrativo potrà deliberare sulla delega della firma sociale con quelle limitazioni che crederà opportune oltre che a direttori e procuratori per singoli atti o categorie di atti, a procuratori speciali, tanto congiuntamente che separatamente, nonché affidare speciali incarichi ai propri membri ed a terzi, assegnando ad essi, a corrispettivo delle prestazioni, speciali emolumenti ed interessenze.

**Art. 18. Controllo legale dei conti.** I soci, decidendo ai sensi del precedente articolo 13), possono in ogni momento nominare un collegio sindacale o un revisore, determinandone competenze e poteri.

In ogni caso, la nomina del collegio sindacale, nel rispetto delle norme di legge, è obbligatoria se il capitale sociale non è inferiore a quello minimo stabilito per le società per azioni oppure se vengono superati per due esercizi consecutivi due dei limiti previsti dalla legge stessa per la redazione del bilancio in forma abbreviata.

## Titolo V. Bilancio e Utili

**Art. 19. Bilancio.** Gli esercizi sociali si aprono il giorno 1 (uno) gennaio e si chiudono il giorno 31 (trentuno) dicembre di ogni anno.

Alla fine di ciascun esercizio l'organo amministrativo procede alla formazione del bilancio sociale a norma di legge.

Il bilancio deve essere presentato ai soci entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale, ovvero entro centottanta giorni nei limiti ed alle condizioni previsti dal secondo comma dell'art. 2364 c.c ..

Entro trenta giorni dalla decisione dei soci di approvazione del bilancio devono essere depositati presso l'ufficio del registro delle imprese copia del bilancio approvato e l'elenco dei soci e degli altri titolari di diritti sulle partecipazioni sociali.

**Art. 20. Distribuzione degli utili.** La decisione dei soci che approva il bilancio decide sulla distribuzione degli utili, dopo il prelievamento di una somma non inferiore al cinque per cento per la riserva legale fino a che questa non raggiunga il limite di legge.

Gli utili saranno distribuiti ai soci in misura proporzionale alla partecipazione sociale da ciascuno di essi posseduta, salvo diversa decisione dei soci che preveda la costituzione di riserve straordinarie, o per altra destinazione, oppure si disponga di mandarli in tutto o in parte ai successivi esercizi, e salvi inoltre eventuali diritti agli utili spettanti a singoli soci ex art. 2468, comma 3 c.c ..

## Titolo VI. Scioglimento e Liquidazione

**Art. 21. Scioglimento e Liquidazione.** La società si scioglie nei casi previsti dalla legge.

La liquidazione della società sarà effettuata da uno o più liquidatori.

Gli effetti della scioglimento si determinano, nelle ipotesi previste ai numeri 1,2,3,4,5 del primo comma dell'art. 2484 c.c., alla data dell'iscrizione presso l'ufficio del registro delle imprese della dichiarazione con cui gli amministratori ne accertano la causa e, nell'ipotesi prevista dal n. 6 del medesimo comma, alla data dell'iscrizione della relativa delibera, presa con le maggioranze previste per le modifiche dell'atto costitutivo o dei patti sociali.

L'assemblea dei soci delibera, con le maggioranze previste per le modificazioni dell'atto costitutivo o dei patti sociali, su:

- a) il numero dei liquidatori e le regole di funzionamento del collegio in caso di pluralità di liquidatori
- b) la nomina dei liquidatori, con indicazione di quelli cui spetta la rappresentanza della società;
- c) i criteri in base ai quali deve svolgersi la liquidazione; i poteri dei liquidatori, con particolare riguardo alla cessione dell'azienda sociale, di rami di essa, ovvero anche di singoli beni o diritti, o blocchi di essi; gli atti necessari per la conservazione del valore dell'impresa, ivi compreso il suo esercizio provvisorio, anche di singoli rami, in funzione del migliore realizzo.

**Art. 22. Revoca dello stato di liquidazione.** La società può in ogni momento revocare lo stato di liquidazione, previa estinzione della causa di scioglimento, con deliberazione dell'assemblea adottata con le maggioranze richieste per le modificazioni dei presenti patti sociali.

In caso di revoca dello stato di liquidazione, al socio che non ha consentito alla decisione spetta il diritto di recesso con gli effetti dell'art. 11 dei presenti patti sociali.

La deliberazione che revoca lo stato di liquidazione ha effetto solo dopo sessanta giorni dall'iscrizione nel registro delle imprese, salvo che consti il consenso dei creditori della società o il pagamento di quelli che non hanno dato il consenso.

## Titolo VII. Disposizioni finali

**Art. 23. Recapito degli amministratori, Sindaci, Revisori, Per i rapporti sociali.** Il domicilio degli amministratori, dei sindaci e del revisore, se nominati, per tutto quanto concerne i loro rapporti con la società, è a tutti gli effetti di legge quello indicato nel Registro delle Imprese. A tale domicilio vanno effettuate tutte le comunicazioni previste dal presente statuto.

Il mutamento del domicilio produce quindi effetto, nei confronti della società, dal momento della relativa iscrizione nel Registro delle Imprese.

Qualora siano previste forme di comunicazione anche mediante telefax, posta elettronica o altri mezzi simili, le trasmissioni ai soggetti di cui sopra dovranno essere fatte al numero di telefax, all'indirizzo di posta elettronica o al diverso recapito che siano stati espressamente comunicati da detti soggetti alla società.

Resta a carico di ogni singolo amministratore o altro interessato la responsabilità per mancata comunicazione delle modificazioni di cui sopra.

**Art. 24. Società con socio unico.** Le disposizioni del presente statuto si applicano anche nel caso in cui la società abbia un unico socio, se ed in quanto non presuppongono necessariamente una pluralità di soci e se ed in quanto compatibili con le vigenti norme di legge in tema di società unipersonale.

**Art. 25. Clausola di conciliazione.** Tutte le controversie che dovessero insorgere tra i soci, nonché tra società e soci in relazione al rapporto sociale o all'interpretazione e all'esecuzione del presente statuto e delle deliberazioni legalmente adottate dagli organi sociali quelle promosse da amministratori, liquidatori e sindaci ovvero nei loro confronti, purché compromissibili, dovranno essere oggetto di un tentativo di composizione tramite conciliazione, in base alla procedura di conciliazione della Camera di Commercio territorialmente competente in riferimento alla sede della società, in vigore alla data in cui la controversia è deferita alla conciliazione, oppure in base alla procedura di altro organismo di conciliazione iscritto nell'apposito registro tenuto presso il Ministero della Giustizia, scelto su espressa e concorde richiesta delle parti.

Ogni controversia non risolta tramite conciliazione entro sessanta giorni dall'inizio di questa procedura o nel diverso termine che le parti concordino per iscritto, sarà risolta in via definitiva da un Arbitro Unico, nominato dal Presidente del Tribunale nel cui distretto ha sede la società.

Non possono essere oggetto di clausola compromissoria le controversie nelle quali la legge preveda l'intervento del pubblico Ministero.

L'arbitro giudicherà in via rituale e secondo diritto e la decisione irrevocabile vincolerà le parti e deciderà anche sulla ripartizione delle spese.

Le modifiche della presente clausola e la sua soppressione sono approvate col voto favorevole dei soci che rappresentino i due terzi del capitale sociale, salvo il diritto di recesso dei soci assenti o dissenzienti ex art. 11.

Nelle ipotesi di intestazione fiduciaria delle partecipazioni sociali in capo a società fiduciarie operanti ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni, i soci si impegnano, nelle controversie relative a rapporti societari, a consentire l'estromissione della fiduciaria ai sensi dell'art. 111 c.p.c. e a proseguire il processo nei confronti del fiduciante effettivo proprietario della partecipazione.

**Art. 26. Rinvio.** Per quanto non è espressamente contemplato nei presenti patti sociali, valgono le disposizioni del codice civile e delle leggi speciali in materia.

#### Septième résolution

L'assemblée décide de conférer à M. Giuseppe Vimercati, résident professionnellement au 22, via Emilio Morosini à I-20135 Milan (Italie), agissant sous sa signature individuelle, tous pouvoirs en vue d'accomplir toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités italiennes en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci avant et, en général, de signer tous documents et d'entreprendre quelque démarche que les autorités compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la Société.

En outre, M. Giuseppe Vimercati, prénommé, est autorisé sous sa signature individuelle, à entreprendre toute procédure nécessaire, à exécuter et à fournir tous documents nécessaires au Ministère des Finances et au Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Milan ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et généralement à toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer, d'une part, la continuation de la société en tant que société de droit italien et, d'autre part, la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la Société en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

Tous documents relatifs à la Société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus au 3, rue des Bains à L-1212 Luxembourg.

#### Huitième résolution

L'Assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la Société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. CUSUMANO, C. KULAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 28 novembre 2011. Relation: RED/2011/2559. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012037918/468.

(120049689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

#### **GCO (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2012040794/13.

(120054235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

---

#### **Gallia Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 97.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nicolas Montagne / Signature.

Référence de publication: 2012040791/10.

(120053894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

---

**Gaviota Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 35.610.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012040792/10.

(120053921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**GCQP (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 134.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2012040795/13.

(120054227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**Gedeam Tourism S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 142.595.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012040797/12.

(120054392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**Isola Group, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 100.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012040832/9.

(120054506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**GLRe (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 134.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012040799/12.

(120054240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**GRB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRB S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012040802/12.

(120054384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**GSMP V Institutional S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 135.829.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 janvier, 2008, acte publié  
au Mémorial C no 504

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSMP V Institutional S.à r.l.

Maxime Nino

*Gérant*

Référence de publication: 2012040804/14.

(120053980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**Happy Landing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 66.530.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 4 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012040814/10.

(120054083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**GSMP V Offshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 116.400.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2006, acte publié  
au Mémorial C no 1405

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSMP V Offshore S.à r.l.

Maxime Nino

*Gérant*

Référence de publication: 2012040806/14.

(120053982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**GSMP V Onshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 116.396.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2006, acte publié au Mémorial C no 1397

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSMP V Onshore S.à r.l.  
Maxime Nino  
Gérant

Référence de publication: 2012040808/14.

(120053984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**Hezias B.V., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 18.000,00.**Siège de direction effectif: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 101.003.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2012040812/12.

(120053947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**Harvard Investments S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 116.915.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.  
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Signature

Référence de publication: 2012040815/12.

(120054193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**International A.C.P. S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 18.110.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
FIDUPAR  
1, rue Joseph Hackin  
L-1746 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2012040838/14.

(120053960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**HDS Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 76.374.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012040816/10.

(120053957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**Highland Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 116.930.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2012040821/12.

(120054192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**Instal Cuisines S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.  
R.C.S. Luxembourg B 132.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Certifié sincère et conforme

*Pour INSTAL CUISINES S.à r.l.*

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012040827/12.

(120054118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**ChloroPhil SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 167.735.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

ODESSA SECURITIES S.A., une société anonyme panaméenne ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53<sup>rd</sup> Street East, inscrite au registre de commerce de Panama sous le numéro 360295,

ici représentée par Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 19 mars 2012, qui après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentées comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

**I. - Forme, Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.**

1.1 Les présents statuts (les "Statuts") régissent une société anonyme luxembourgeoise (la "Société"), conformément aux lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la "Loi"), d'application à titre supplétif.

1.2 La Société est dénommée "ChloroPhil SA".

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil (tel que défini ci-après).

#### **Art. 3. Durée de la société.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1 La Société a pour objet social:

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères

(ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et

(iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

4.3 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

4.4 La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.5 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

4.6 Elle peut également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

4.7. En général, la Société peut faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

## **II. - Capital**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par trois mille trois cents (3.300) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale sont transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires (tels que définis ci-après) par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, pour être affecté à la réserve légale ou converti en capital.

5.3 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Capital autorisé.**

6.1 Le Conseil est autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois à concurrence d'un montant de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune pour le porter à un maximum de dix millions trente-trois mille euros (EUR 10.033.000,-).

6.2 Cette autorisation est conférée dès la constitution de la Société et jusqu'au 19 mars 2017.

6.3 Les augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé ne peuvent être décidées par le Conseil que pour réaliser la conversion en actions d'obligations émises par la Société. Ces augmentations de capital décidées par le Conseil feront l'objet d'un acte authentique.

6.4 Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 7. Actions.**

7.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de chaque actionnaire de la Société (le ou les "Actionnaires"), sauf dispositions contraires de la Loi.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, toute personne invoquant un droit sur une action doit désigner un mandataire unique pour représenter cette action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation implique la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

7.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

### **III. - Assemblée générale**

#### **Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la société.**

8.1 Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société ("Assemblée Générale") régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Le cas échéant, l'Actionnaire unique exerce les prérogatives dévolues à l'Assemblée Générale.

8.2 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de juin, à 15 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le premier jour ouvrable suivant.

8.3 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.4 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

8.5 Tout Actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

#### **Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.**

9.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

9.2 Chaque action donne droit à une voix.

9.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

9.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

9.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

### **IV. - Administration, Représentation et Surveillance**

#### **Art. 10. Administration de la Société.**

10.1 La Société est gérée par un conseil d'administration (le "Conseil") composé d'au moins trois (3) membres. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

10.2 Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale, qui fixe leur nombre. Le terme du mandat est de six (6) ans maximum et les obligations relatives à ces fonctions subsistent jusqu'à ce que des successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment et sans justification par décision de l'Assemblée Générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

10.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants et nommés par l'Assemblée Générale peuvent se réunir et coopter un nouvel administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

### **Art. 11. Réunion du Conseil.**

11.1 Le Conseil choisit parmi ses membres un président. A titre exceptionnel, le premier président est désigné lors de la première Assemblée Générale réunie pour procéder aux nominations initiales.

11.2 Le Conseil se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant la réunion du Conseil déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour est donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, doit mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

11.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

11.4 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

11.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil n'a pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution est considérée comme rejetée.

11.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

11.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

### **Art. 12. Pouvoirs du Conseil.**

12.1 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale ou soumis à l'approbation préalable de cette dernière en vertu de l'article 13 (Autorisation par l'Assemblée Générale) des Statuts sont de la compétence exclusive du Conseil.

12.2 Le Conseil est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations avec bons de souscription ou convertibles doit respecter les dispositions de la Loi et les limites du capital autorisé spécifiées à l'article 6 (Capital Social) des Statuts. Le Conseil détermine la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

### **Art. 13. Autorisation par l'Assemblée Générale.**

13.1 Pour être valables, les opérations décrites à l'article 13.2 (Autorisation par l'Assemblée Générale) des Statuts doivent obligatoirement être approuvées préalablement et par écrit par l'Assemblée Générale délibérant aux conditions de quorums légalement applicables aux modifications statutaires. A défaut, les décisions les concernant sont réputées nulles de plein droit et totalement inopposables à la Société.

13.2 Décisions nécessitant l'approbation de l'Assemblée Générale:

- toutes décisions de transfert de la propriété économique ou juridique de tout ou partie de participations appartenant ou contrôlées par la Société ;
- toutes décisions relatives à l'octroi de garanties, nantissements et gages par lesquelles les actifs de la Société ou de ses filiales, sont utilisés comme sûretés ainsi que celles relatives à la prise en charge de responsabilités de tiers.

### **Art. 14. Délégation de pouvoirs.**

14.1 Le Conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à toute personne, qu'elle soit ou non Actionnaire ou membre du Conseil.

14.2 Le Conseil est aussi autorisé à nommer toute personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

### **Art. 15. Signatures autorisées - Représentation de la Société.**

15.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour tous montants par la signature conjointe de trois administrateurs.

15.2 Toutefois, la signature conjointe de deux administrateurs est suffisante pour que la Société soit pareillement liée pour des opérations d'un montant inférieur à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros).

15.3 La signature individuelle du délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion, ou celle de toute personne à qui des pouvoirs spécifiques ont été délégués par le Conseil, engage la Société dans les limites strictement définies des pouvoirs qui auront été conférés.

#### **Art. 16. Conflit d'intérêts.**

16.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité n'est affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

16.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracte ou s'engage autrement en affaires, ne peut, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.3 Au cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur doit informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibère et ne prend pas part au vote sur cette affaire; rapport doit être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

#### **Art. 17. Commissaire.**

17.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire.

17.2 Le commissaire est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine sa rémunération et la durée de sa fonction qui n'excédera pas six ans, sauf réélection. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

### **V. - Année sociale et Affectation des résultats**

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

#### **Art. 19. Affectation des bénéfices.**

19.1 Après affectation des prélèvements requis par la Loi, l'Assemblée Générale dispose du solde du bénéfice net annuel.

19.2 Le Conseil peut à tout moment verser des acomptes sur dividendes.

19.3 L'Assemblée Générale peut décider que des bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il est procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui sont nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale détermine également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

#### *Souscription*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, la comparante ODESSA SECURITIES S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire toutes les trois mille trois cents (3.300) actions, représentant la totalité du capital de la Société.

#### *Libération*

Toutes ces actions sont intégralement libérées par l'Actionnaire unique ODESSA SECURITIES S.A. par paiements en numéraire, de sorte que le montant de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément au vu d'une attestation bancaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2013.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille euros.

*Décisions de l'Actionnaire unique*

La Société étant constituée, l'Actionnaire unique exerçant les prérogatives de l'Assemblée Générale, prend les résolutions suivantes:

I) le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

II) les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(1) Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, né le 1<sup>er</sup> juin 1957 à Thionville, France, ayant pour adresse professionnelle L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

(2) Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, né le 23 septembre 1955 à Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

(3) Monsieur Christophe BLANCHE, réviseur d'entreprises, né le 27 avril 1974 à Pantin, France, ayant pour adresse professionnelle L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Sauf renouvellement, le mandat des administrateurs ainsi nommés prend fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

III) Conformément à l'article 11.1 des Statuts, Monsieur Marc THILL est nommé président du Conseil.

IV) Le mandat de commissaire aux comptes est confié à une seule personne.

V) AUDIEX S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire à L-1911 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.469 est nommée commissaire de la Société.

Sauf renouvellement, le mandat du commissaire ainsi nommé prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

VI) L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. VAN HEES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2012. LAC/2012/13118. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012037920/272.

(120050541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

**Anwolux-"Espace Carrelages" S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8235 Mamer, 14, route de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 63.858.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012040859/14.

(120054488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**Ikarus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6238 Breidweiler, 11, rue Hicht.

R.C.S. Luxembourg B 123.459.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012040834/10.

(120054082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**IMC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012040835/9.

(120054434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**IMC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012040836/9.

(120054435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**Mark IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 67.918.

Les comptes annuels au 29 février 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 3 avril 2012.

Mark IV Luxembourg S.à r.l.

G.B.A.D. Cousin

Gérant B

Référence de publication: 2012040883/13.

(120054110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**Immo Invest H R S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 154.002.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012040837/10.

(120054142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**International Corporate Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 143.355.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012040840/12.

(120054540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**Itechserve S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 73.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012040845/9.

(120054208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

---

**IXIS CMNA IP Asset Holdings (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 106.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012040846/10.

(120054275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

---

**SINFINA, Société Internationale de Financement S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 10.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Nicolas Montagne / Signature

Référence de publication: 2012040988/13.

(120053897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

---

**Just Arrived S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 118.088.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012040848/9.

(120054412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

---

**K & AJ Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 151.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012040849/9.

(120054576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

---

**King's Cross Asset Funding 27, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 121.674.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2012040851/11.

(120054432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

---

**King's Cross Asset Funding 3, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.394.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2012040852/11.

(120054084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

---

**Monte-Carlo SBM International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 145.889.

---

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 mars 2011 de sa société mère, Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2012.

Référence de publication: 2012040886/14.

(120054093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

---

**Snakes & Doves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 2, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 142.614.

---

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/04/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012040964/12.

(120054580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

---

**Société Immobilière du Golf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 2.047.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012040965/10.

(120054181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

---